

Secrétariat général des affaires européennes

Préparation de la présidence française du Conseil de l'Union européenne

Journées mensuelles de sensibilisation – module nº 1

Le triangle institutionnel







Présentation du module

Personnes ressources

SGAE:

Joanna Hottiaux, Conseillère présidence française

Constance Deler

Cheffe du secteur Parlement européen, Parlement national

Marie-Hélène Auffret

Cheffe du secteur Mobilités, espace, mer et territoires

Objectifs pédagogiques

- Expliquer
 le fonctionnement
 et l'interaction
 du triangle institutionnel
- Sensibiliser
 les participants au rôle
 croissant du PE et aux
 obligations qui échoient
 à la Présidence dans ses
 relations avec le PF

Acquérir les connaissances relatives à l'organisation et au fonctionnement du Conseil

 Appréhender les méthodes de travail du SGC (respect des procédures, des délais de transmission, des consultations formelles et informelles)

Durée: 2 heures



Comment les institutions européennes fonctionnent-elles ?

CONSEIL EUROPÉEN

Fonction: orientation et impulsion politique

Composition : président du Conseil européen, chefs d'État ou de gouvernement, président de la Commission européenne

Siège: Bruxelles

CONSEIL DE L'UE

Fonction : législateur et autorité

budgétaire

Composition: ministres des États membres en fonction des thèmes abordés

Siège: Bruxelles

COUR DES COMPTES DE L'UE

Fonction: contrôle financier Siège: Luxembourg



COMMISSION EUROPÉENNE

Fonction: proposition et exécution des politiques européennes

Composition: 1 commissaire

par État membre Siège : Bruxelles

PARLEMENT EUROPÉEN

Fonction : législateur et autorité

budgétaire

Composition: 751 députés (705 députés après les élections)

Siège: Strasbourg

COUR DE JUSTICE DE L'UE

Fonction : contrôle la bonne application de la législation européenne

Siège: Luxembourg



Le collège des commissaires





- Le rôle de la Commission dans le triangle institutionnel
- La composition



▶ Le fonctionnement

► Relations avec les autres institutions







Le rôle de la Commission dans le triangle institutionnel

Le droit d'initiative :

proposition de nouvelles lois pour adoption par le Parlement et le Conseil en observant deux critères :

- •protéger les intérêts de l'UE et des citoyens européens dans des domaines qui ne peuvent être traités efficacement à l'échelon national
- •établir des dispositions techniques sur la base de consultations d'experts et de citoyens



Différents actes européens

▶ Règlements directement applicables

Directives à transposer

Décisions applicables aux destinataires désignés

▶ Recommandations non obligatoires



Le rôle de la Commission dans le triangle institutionnel

- La gestion des politiques de l'Union et l'allocation des financements européens
 - •fixer les priorités budgétaires de l'UE, en collaboration avec le Conseil et le Parlement
 - •établir le budget annuel qui doit être approuvé par le Parlement et le Conseil
 - contrôler la façon dont les fonds européens sont utilisés, sous la surveillance de la Cour des comptes





Le rôle de la Commission dans le triangle institutionnel

- La gardienne des Traités
- •La Commission veille à l'application correcte de la législation européenne dans tous les États membres de l'UE.
 - Elle peut engager des procédures d'infraction à l'encontre des États membres qui violent le droit de l'Union et porter des recours devant la Cour de justice de l'UE



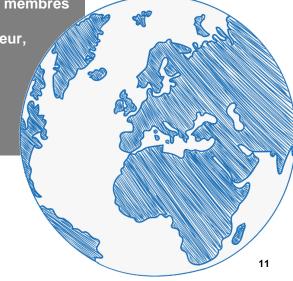


Le rôle de la Commission dans le triangle institutionnel

La représentation de l'UE dans le monde

•La Commission s'exprime au nom de tous les États membres de l'UE au sein d'organisations internationales, notamment dans les domaines du commerce extérieur, des douanes et de l'aide humanitaire

 Elle négocie des accords internationaux engageant l'UE (accord commercial avec le Royaume-Uni, etc.).

















Mariya Gabriel

éducation et

jeunesse

recherche, culture,

Commissaire Innovation,



Nicolas Schmit Commissaire Emploi et droits sociaux





Paolo Gentiloni Commissaire

Économie



Janusz Wojciechowski Commissaire Agriculture



Thierry Breton Commissaire Marché intérieur



Elisa Ferreira Commissaire et réformes





Stella Kyriakides Commissaire anté et sécurité alimentaire



Didier Reynders Commissaire Justice



Helena Dalli Commissaire Égalité



Ylva Johansson Commissaire Affaires intérieures





Janez Lenarčič Commissaire Gestion



Adina Vălean Commissaire Transports



Olivér Várhelyi Commissaire Voisinage élargissement



Jutta Urpilainen Commissaire **Partenariats**

internationaux



Kadri Simson Commissaire Énergie



Virginijus Sinkevičius Commissaire Environnement. océans et pêche



Mairead McGuinness Commissaire Services financiers, stabilité financière et union des marchés des capitaux









Le rôle des vice-présidents

coordonner le travail des Commissaires et assurer le filtrage des actes proposés par les Commissaires

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 7 novembre 2013

établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'Union européenne aux toilettes à chasse d'eau et urinoirs

[notifiée sous le numéro C(2013) 7317]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2013/641/UE)



Les groupes de commissaires (ou « clusters »)





Les groupes de commissaires

Un pacte vert pour l'Europe



Frans Timmermans
Un pacte vert pour l'Europe



Virginijus SinkevičiusEnvironnement, océans et pêche



Stella KyriakidesSanté et sécurité alimentaire



Janusz Wojciechowski
Agriculture



Adina Vălean Transports



Cohésion et réformes

Elisa Ferreira



Kadri Simson Énergie



Les groupes de commissaires

Promouvoir notre mode de vie européen



Margaritis Schinas

Promotion de notre mode de vie européen



Mariya Gabriel

Innovation, recherche, culture, éducation et jeunesse



Helena Dalli

Égalité



Ylva Johansson

Affaires intérieures



Stella Kyriakides

Santé et sécurité alimentaire



Nicolas Schmit

Emploi et droits sociaux



Les groupes de commissaires

▶ Une Europe adaptée à l'ère du numérique



Margrethe Vestager

Une Europe adaptée à l'ère du numérique



Thierry Breton

Marché intérieur



Mariya Gabriel

Innovation, recherche, culture, éducation et jeunesse



Nicolas Schmit

Emploi et droits sociaux



Didier Reynders

Justice



Les groupes de commissaires

Une économie au service des personnes



Valdis Dombrovskis

Une économie au service des personnes



Nicolas Schmit

Emploi et droits sociaux



Paolo Gentiloni

Économie



Elisa Ferreira

Cohésion et réformes



Mairead McGuinness

Services financiers, stabilité financière et union des marchés des capitaux



Les groupes de commissaires

Un nouvel élan pour la démocratie européenne



Věra Jourová
Valeurs et transparence



Didier Reynders
Justice

Maroš Šefčovič



Relations interinstitutionnelles et prospective



Dubravka ŠuicaDémocratie et démographie



Helena Dalli Égalité



Les groupes de commissaires

▶ Une Europe plus forte sur la scène internationale



Josep Borrell Fontelles

Une Europe plus forte sur la scène internationale



Janez Lenarčič

Gestion des crises



Olivér Várhelyi

Voisinage et élargissement



Jutta Urpilainen

Partenariats internationaux



La composition

La direction politique

- est assurée par une équipe de 27 commissaires européens (un par État membre),
 dirigée par le président de la Commission (actuellement Ursula von der Leyen),
 qui décide de l'attribution des portefeuilles
- L'actuelle composition du collège des commissaires est la suivante : la présidente de la Commission, 8 vice-présidents, dont 3 vice-présidents exécutifs, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ainsi que 18 commissaires, chargés chacun d'un portefeuille

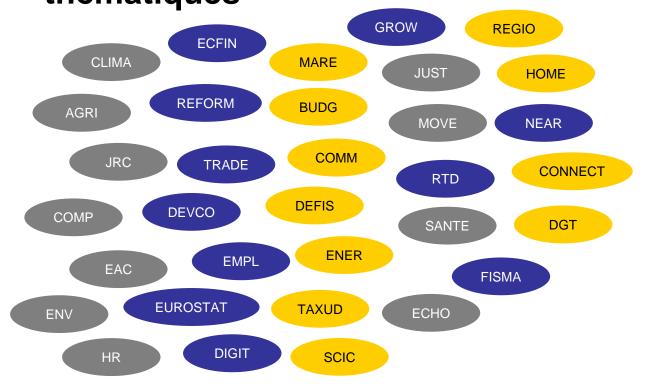
▶ La gestion courante

•La gestion courante des affaires de la Commission est assurée par les membres de son personnel (juristes, économistes, etc.), qui est organisé en services appelés «directions générales» (DG).

Chaque DG est responsable d'un domaine d'action spécifique.

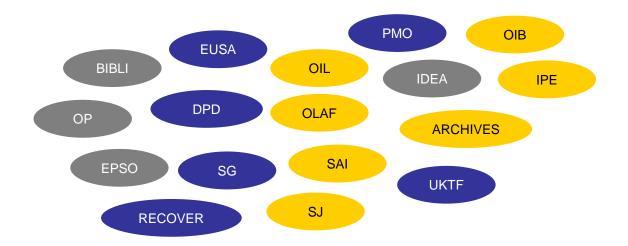


Les 33 directions générales (DG) thématiques





Les 17 services communs





Le fonctionnement

Planification stratégique

•Le président définit l'orientation politique de la Commission, ce qui permet aux commissaires d'établir ensemble des objectifs stratégiques et d'élaborer le programme de travail annuel.

Prise de décision collective

- •Les décisions sont prises collégialement. Tous les commissaires pèsent du même poids dans le processus décisionnel et sont tous autant responsables des décisions adoptées. Ils ne disposent d'aucun pouvoir de décision individuelle, sauf en cas d'autorisation accordée dans certaines situations.
- Les vice-présidents agissent au nom du président et coordonnent les travaux dans leurs domaines de compétence, avec plusieurs commissaires. Une liste de projets prioritaires est établie pour veiller à ce que le collège travaille de façon flexible et coordonnée.



Le fonctionnement

Prise de décision collective

- •Les commissaires aident les vice-présidents à présenter des propositions au collège. En règle générale, les décisions sont prises par consensus, mais elles peuvent également donner lieu à un vote à la majorité simple, chaque commissaire disposant d'une voix.
- •La direction générale concernée (gérée par un directeur général qui rend compte au commissaire compétent) prend alors le relais. Sa tâche consiste, le plus souvent, à préparer des projets de propositions législatives (étude d'impact, consultation publique, rédaction du projet de l'acte). Elle peut se faire assister par d'autres DG intéressées.
- •Ces propositions sont ensuite présentées aux commissaires, qui les adoptent ou non lors de leurs réunions hebdomadaires. Une fois adoptées, ces propositions deviennent officielles; elles sont publiées au JOUE et transmises au Conseil et au Parlement pour l'étape suivante de la procédure législative des institutions européennes.





Orientation politique



Objectifs stratégiques

Programme de travail



Adoption d'une décision par le collège

Service juridique

Secrétariat général

DG chef de file

préparation des projets de proposition législative

- **▶** consultation publique
- ▶ rédaction du projet d'acte

Consultation des autres DG intéressées

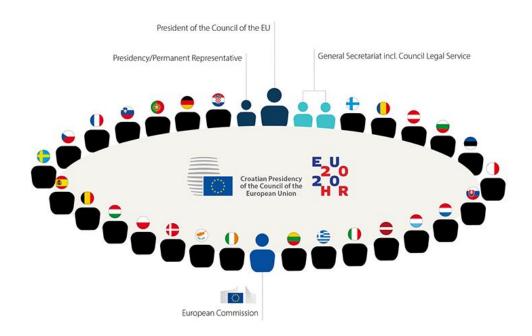


Relations avec les autres institutions

Avec le Conseil

- •La Commission participe à toutes les sessions du Conseil, quel qu'en soit le niveau (groupe de travail, Coreper, Conseil des ministres).
- •Les réunions de ces instances sont préparées avec ses représentants (y compris, le cas échéant, la stratégie de négociation, voire les « compromis de la Présidence »).
- •La place particulière de la Commission dans les réunions : elle siège toujours en face de la Présidence, elle est souvent invitée à présenter son texte à l'ouverture de la discussion ou à le défendre après un tour de table. Elle répond aux questions des délégations.
- •La qualité des relations avec la Commission est déterminante pour la conduite de la Présidence. Son rôle dans la négociation est capital : dans la pratique, les États membres qui n'ont pas un intérêt spécifique à défendre un texte ont tendance à suivre la position de la Commission.







Relations avec les autres institutions

Avec le Parlement

- •Le PE participe à l'élection du Président de la Commission et à l'approbation du Collège des Commissaires (suite aux auditions).
- •La Commission joue un rôle important lors de l'examen de ces propositions par le PE : elle vient présenter son projet devant la commission parlementaire qui l'examine et entretien des contacts étroits avec le rapporteur du texte.
- •Elle joue également un rôle très important dans les négociations interinstitutionnelles (trilogues dans le cadre de la PLO).



Le Parlement européen

L'hémicycle à Strasbourg





Le Parlement européen 705 sièges

96	Allemagne	21		Grèce	13		Irlande
79	France	21		Hongrie	12	*	Croatie
76	Italie	21	•	Portugal	11		Lithuanie
59	Espagne	21	-	Suède	8		Lettonie
52	Pologne	19		Autriche	8	-	Slovenie
33	Roumanie	17		Bulgarie	7		Estonie
29	Pays-bas	14		Danemark	6	.	Chypre
21	Belgique	14	+	Finlande	6		Luxembourg
21	République Tchèque	14	3	Slovaquie	6	•	Malte



Le Parlement européen

Les principaux organes et acteurs

Focus sur la France au Parlement européen



Les relations entre le Parlement européen et la Présidence du Conseil



Le Parlement européen

Les principaux organes et acteurs

- Le président et les organes politiques (la conférence des présidents, le bureau, le collège des questeurs, etc.)
- Les commissions parlementaires permanentes, les sous-commissions temporaires, les commissions spéciales et les commissions d'enquête
- Les groupes politiques
- Les coordinateurs des groupes politiques



QUI EST QUI?

LE BUREAU



DAVID SASSOLILE PRÉSIDENT DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Président est élu pour un mandat renouvelable de 2 ans et demi

14 vice-présidents

Ils président les débats quand le Président n'est pas dans l'hémicycle. Le Président peut également leur déléguer certaines fonctions.



ROBERTA METSOLA PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE



PEDRO SILVA PEREIRA





RAINER WIELAND

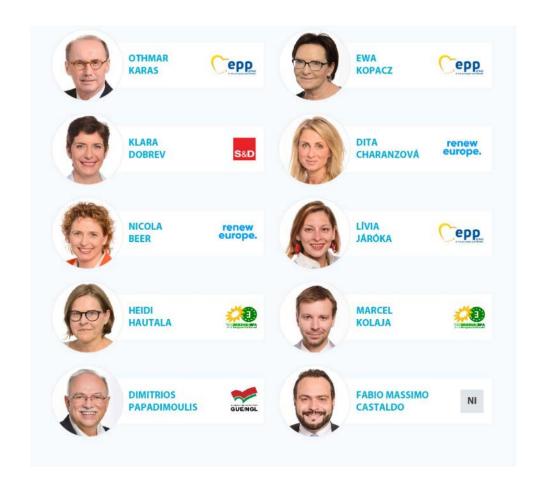




KATARINA BARLEY













Vingt commissions parlementaires

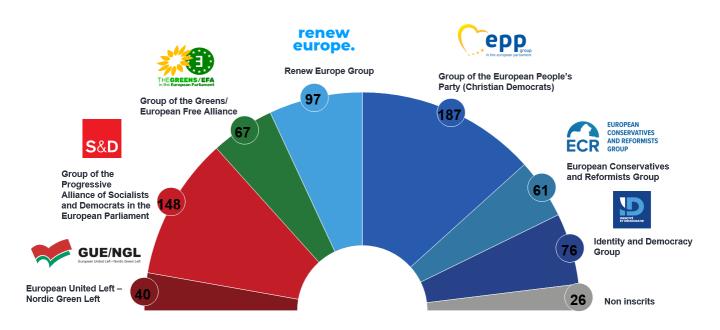
MEPs										
71	AFET	Affaires étrangères 2 sous-commissions: DROI Droits SEDE Sécurité et défense								
48	AGRI	Agriculture et développement rural								
41	BUDG	Budget								
31	CULT	Culture et Education								
26	DEVE	Développement								
60	ECON	Affaires économiques et monétaires								
55	EMPL	Emploi et affaires sociales								
81	ENVI	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire								
45	IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs								
43	INTA	Commerce international								

MEPs		
78	ITRE	Industrie, recherché et énergie
25	JURI	Affaires juridiques
68	LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures
43	REGI	Développement régional
49	TRAN	Transport et Tourisme
28	AFCO	Affaires constitutionnelles
28	PECH	Pêche
35	PETI	Pétitions
35	FEMM	Droits des femmes et égalité des genres
30	CONT	Contrôle budgétaire

14/12/2020 8



Groupes politiques





Calendrier de travail 2020

- Réunions plénières
- Réunions de Commissions
- Réunion des groupes politiques
- Activités extérieures

	01					02						03						
	1	2	3	4	5		5	6	7	8	9		9	10	11	12	13	14
1		6	13	20	27			3	10	17	24		-	2	9	16	23	30
(2)		7	14	21	28			4	11	18	25			3	10	17	24	31
3	1	8	15	22	29			5	12	19	26			4	11	18	25	
00000000	2	9	16	23	30			6	13	20	27			5	12	19	26	
3	3	10	17	24	31			7	14	21	28			6	13	20	27	
6	4	11	18	25			1	8	15	22	29			7	14	21	28	
0	5	12	19	26			2	9	16	23			1	8	15	22	29	
	04							0	5			0		0	6			
	14	15	16	17	18		18	19	20	21	22		23	24	25	26	27	
(1)		6	13	20	27			4	11	18	25		1	8	15	22	29	
00000000		7	14	21	28			5	12	19	26		2	9	16	23	30	
3	1	8	15	22	29			6	13	20	27		3	10	17	24		
4	2	9	16	23	30			7	14	21	28		4	11	18	25		
3	3	10	17	24			1	8	15	22	29		5	12	19	26		
6	4	11	18	25			2	9	16	23	30		6	13	20	27		
0	5	12	19	26			3	10	17	24	31		7	14	21	28		
	07					08						09						
			0	7					0	8					0	9		
	27	28	29	7	31		31	32	33	8	35	36	36	37	38	9	40	
1	27	28			31 27		31	32			35 24	36 31	36	37 7			40	
00	27		29	30			31		33	34			36	-	38	39		
000	1	6 7 8	29 13	30 20	27		31	3	33 10 11 12	34 17	24			7	38 14 15 16	39 21 22 23	28	
0000	1 2	6 7 8 9	29 13 14 15 16	30 20 21 22 23	27 28 29 30		31	3 4 5 6	33 10 11 12 13	34 17 18 19 20	24 25 26 27		1 2 3	7 8 9 10	38 14 15 16 17	39 21 22 23 24	28 29	
000000	1 2 3	6 7 8 9	29 13 14 15 16 17	30 20 21 22 23 24	27 28 29		31	3 4 5 6 7	33 10 11 12 13 14	34 17 18 19 20 21	24 25 26		1 2	7 8 9 10	38 14 15 16 17 18	39 21 22 23 24 25	28 29	
0000000	1 2 3 4	6 7 8 9 10 11	29 13 14 15 16 17 18	30 20 21 22 23 24 25	27 28 29 30		1	3 4 5 6 7 8	33 10 11 12 13 14 15	34 17 18 19 20 21 22	24 25 26 27 28 29		1 2 3 4 5	7 8 9 10 11 12	38 14 15 16 17 18 19	39 21 22 23 24 25 26	28 29	
0000000	1 2 3	6 7 8 9	29 13 14 15 16 17	30 20 21 22 23 24	27 28 29 30			3 4 5 6 7	33 10 11 12 13 14	34 17 18 19 20 21	24 25 26 27 28		1 2 3 4	7 8 9 10	38 14 15 16 17 18	39 21 22 23 24 25	28 29	
0000000	1 2 3 4	6 7 8 9 10 11	13 14 15 16 17 18 19	30 20 21 22 23 24 25	27 28 29 30		1	3 4 5 6 7 8	33 10 11 12 13 14 15	34 17 18 19 20 21 22	24 25 26 27 28 29		1 2 3 4 5	7 8 9 10 11 12	38 14 15 16 17 18 19 20	39 21 22 23 24 25 26	28 29	
0000000	1 2 3 4	6 7 8 9 10 11	13 14 15 16 17 18 19	30 20 21 22 23 24 25 26	27 28 29 30		1	3 4 5 6 7 8	33 10 11 12 13 14 15 16	34 17 18 19 20 21 22 23	24 25 26 27 28 29		1 2 3 4 5	7 8 9 10 11 12	38 14 15 16 17 18 19 20	39 21 22 23 24 25 26 27	28 29	
	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10 11 12	29 13 14 15 16 17 18 19	30 20 21 22 23 24 25 26	27 28 29 30 31		1 2	3 4 5 6 7 8 9	33 10 11 12 13 14 15 16	34 17 18 19 20 21 22 23	24 25 26 27 28 29 30	31	1 2 3 4 5 6	7 8 9 10 11 12 13	38 14 15 16 17 18 19 20	39 21 22 23 24 25 26 27	28 29 30	
	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10 11 12	29 13 14 15 16 17 18 19	30 20 21 22 23 24 25 26	27 28 29 30 31		1 2	3 4 5 6 7 8 9	33 10 11 12 13 14 15 16 1 46 9	34 17 18 19 20 21 22 23 1	24 25 26 27 28 29 30	31	1 2 3 4 5 6	7 8 9 10 11 12 13	38 14 15 16 17 18 19 20	39 21 22 23 24 25 26 27 2	28 29 30	
	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10 11 12 41 5 6 7	29 13 14 15 16 17 18 19 1 42 12 13 14	30 20 21 22 23 24 25 26 0 43 19 20 21	27 28 29 30 31		1 2	3 4 5 6 7 8 9	33 10 11 12 13 14 15 16 1 46 9 10	34 17 18 19 20 21 22 23 1 47 16 17 18	24 25 26 27 28 29 30 48 23 24 25	31	1 2 3 4 5 6	7 8 9 10 11 12 13	38 14 15 16 17 18 19 20 1 51 14 15 16	39 21 22 23 24 25 26 27 2 21 22 23	28 29 30 53 28 29 30	
	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10 11 12 41 5 6 7 8	29 13 14 15 16 17 18 19 42 12 13 14 15	30 20 21 22 23 24 25 26 0 43 19 20 21 22	27 28 29 30 31 44 26 27		1 2	3 4 5 6 7 8 9	33 10 11 12 13 14 15 16 1 46 9 10	34 17 18 19 20 21 22 23 1 47 16 17	24 25 26 27 28 29 30	31	1 2 3 4 5 6	7 8 9 10 11 12 13 50 7 8 9 10	38 14 15 16 17 18 19 20 1 51 14 15 16 17	39 21 22 23 24 25 26 27 2 2 21 22 23 24	28 29 30 53 28 29	
	1 2 3 4 5 5	6 7 8 9 10 11 12 41 5 6 7 8	29 13 14 15 16 17 18 19 42 12 13 14 15 16	30 20 21 22 23 24 25 26 0 43 19 20 21	27 28 29 30 31 44 26 27 28		1 2	3 4 5 6 7 8 9 45 2 3 4 5 6	33 10 11 12 13 14 15 16 1 46 9 10	34 17 18 19 20 21 22 23 1 47 16 17 18	24 25 26 27 28 29 30 48 23 24 25	31	1 2 3 4 5 6	7 8 9 10 11 12 13 50 7 8 9	38 14 15 16 17 18 19 20 1 51 14 15 16	39 21 22 23 24 25 26 27 2 21 22 23 24 25	28 29 30 53 28 29 30	
0000000 0000000	1 2 3 4 5	6 7 8 9 10 11 12 41 5 6 7 8	29 13 14 15 16 17 18 19 42 12 13 14 15	30 20 21 22 23 24 25 26 0 43 19 20 21 22	27 28 29 30 31 44 26 27 28 29		1 2	3 4 5 6 7 8 9	33 10 11 12 13 14 15 16 1 46 9 10	34 17 18 19 20 21 22 23 1 47 16 17 18 19	24 25 26 27 28 29 30 48 23 24 25 26	31	1 2 3 4 5 6	7 8 9 10 11 12 13 50 7 8 9 10	38 14 15 16 17 18 19 20 1 51 14 15 16 17	39 21 22 23 24 25 26 27 2 2 21 22 23 24	28 29 30 53 28 29 30	

14/12/2020 10



- ▶ Réception de la proposition législative par le PE
- Désignation de la commission parlementaire saisie au fond et de (des) commission(s) saisie(s) pour avis
- Décision des coordinateurs visant à déterminer quel groupe politique peut désigner le rapporteur
- Les groupes politiques désignent leur rapporteur ou leur rapporteurs fictifs (un par groupe politique)



- Début des travaux en commission au fond en différents stades
 - •1er échange de vues sur le texte proposé par la Commission
 - •puis rédaction par le rapporteur de son projet de rapport prenant la forme d'amendements à la proposition législative
 - •échange de vues sur le projet de rapport
 - •ouverture d'un délai de dépôt des amendements complémentaires au projet de rapport par les députés de la commission saisie au fond (pas de limitation du nombre)
 - •échange de vues sur les amendements complémentaires
 - •avant de procéder à l'adoption du rapport en commission au fond, le rapporteur au fond doit disposer des avis des commissions saisies pour avis (même procédure : rédaction d'un projet d'avis, ouverture d'un délai de dépôt des amendements, adoption de l'avis)



- Début des travaux en commission au fond en différents stades
- •le nombre d'amendements contenus dans le projet de rapport et les amendements complémentaires pouvant dépasser les 1 000 pour les textes importants, cela oblige le rapporteur à proposer, en lien avec certains fictifs, des amendements de compromis (afin de limiter le nombre d'amendements à soumettre au vote et ainsi d'obtenir si possible une forte majorité lors du vote final)
- •vote sur les amendements de compromis et les amendements non couverts par ceux-ci puis vote final
- •le rapport ainsi adopté est le mandat de négociation lors des trilogues informels avec le Conseil sauf demande d'un groupe politique d'obtenir un mandat de plénière



- > Si le Conseil dispose également d'un mandat, début des trilogues, le Conseil étant représenté par la présidence en exercice du Conseil
- ▶ Après chaque trilogue, le rapporteur vient rendre compte de l'état des négociations en commission saisie au fond
- Lorsque le PE et le Conseil parviennent à un accord, la commission parlementaire saisie au fond doit l'adopter avant de le soumettre à la plénière (1ère lecture du PE)
- Le Conseil, peut donc adopter le texte dans la formulation qui correspond à la position du Parlement (adoption en une seule lecture)



Focus sur la présence française au Parlement européen

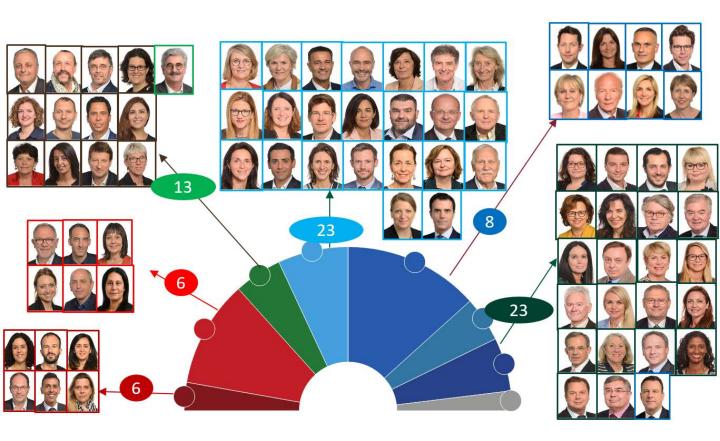
- Les 79 représentants français (sur 705 eurodéputés)
 - •présence française dans les groupes politiques
 - •répartition des FR dans les commissions
 - •les postes clés (les questeurs, les présidents et les vice-présidents des commissions, les coordinateurs)



Les 79 représentants français (sur 705 eurodéputés)









Les présidents de délégation



PPEFrançois-Xavier
Bellamy



S&D Sylvie Guillaume



RE Stéphane Séjourné



ID Jérôme Rivière



Verts/ALE Michèle Rivasi David Cormand



GUE/NGL Manuel Bompard



Postes clés

Au sein du bureau : les questeurs



1ère questeure : Anne Sander (PPE)

Membre du groupe de travail Bâtiments, transports et Parlement vert du Bureau.

Relations avec les autorités nationales et locales dans les trois lieux de travail du Parlement.

Membre du comité consultatif chargé d'examiner les plaintes pour harcèlement qui concernent des députés au Parlement européen.



4e questeur : Gilles Boyer (RE)

Questions de sécurité dans les locaux du Parlement en rapport avec les députés.

Aspects techniques liés aux groupes d'intérêts, accès des visiteurs de longue durée aux zones réservées.

Membre du comité consultatif chargé d'examiner les plaintes pour harcèlement qui concernent des députés au Parlement européen.



Postes clés

Au sein des groupes : les présidents

1 co-présidente de groupe



GUE/NGL



Martin Schirdewan (DE) GUE/NGL



Postes clés

Au sein des commissions : les présidents

5 présidents de commission





Les relations entre le Parlement européen et la Présidence du Conseil

- Participation aux réunions des commissions
 - •présentation et bilan thématiques des priorités politiques PFUE
- Présence en plénière
 - •présentation du programme et du bilan de la PFUE
 - •déclarations du Conseil, questions orales avec débat, débats et votes importants







Introduction : présentation d'ensemble ▶ Le fonctionnement du Conseil

Les modalités de vote et le quorum

Le rôle spécifique de la présidence





Introduction: présentation d'ensemble

Le cadre institutionnel de l'Union comprend

le Conseil et le Conseil européen

Conseil de l'Union européenne

- 27 États membres
- niveau ministériel

Conseil européen

- Président
- élu pour 2 an et demi
- Chefs d'État
- et de gouvernement
- Président de la Commission



Introduction: présentation d'ensemble

Le cadre institutionnel de l'Union comprend le Conseil et le Conseil européen

Le Conseil européen

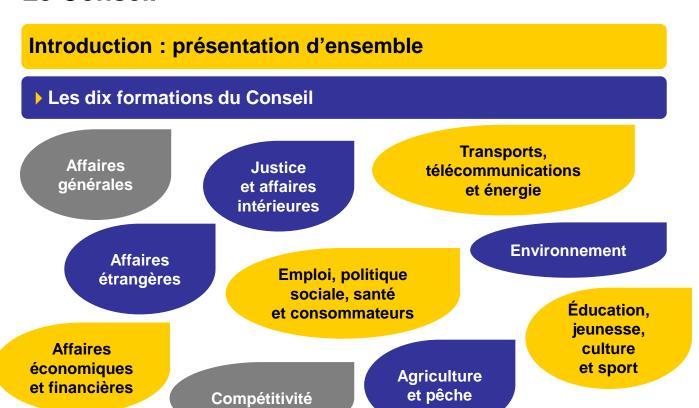
- Composition: les chefs d'État ou de gouvernement, son président (Charles Michel) et le président de la Commission. Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité participe à ses travaux.
- •Fréquence: le Conseil européen se réunit deux fois par semestre (et donc deux fois sous chaque présidence) à BXL ou à LXB. Lorsque la situation l'exige, son président peut convoquer une réunion extraordinaire (ex : sur le CFP, le Covid, etc.).
- •Rôle: « [II] donne à l'Union les impulsions nécessaires à son développement et en définit les orientations et les priorités politiques générales. Il n'exerce pas de fonction législative. »



Introduction: présentation d'ensemble

- Le Conseil de l'Union européenne
 - •Composition : un représentant de chaque État membre au niveau ministériel ;
 - •Fréquence : variable, en fonction de l'ordre du jour
 - •Lieu : Bruxelles et Luxembourg (avril, juin et octobre) pour les réunions formelles, et le pays de la présidence pour les réunions informelles
 - Unicité institutionnelle mais 10 formations
- •Cadre de travail : le programme de la présidence et le programme des trois présidences







Les présidences actuelles et le trio





Le fonctionnement du Conseil

Groupes de travail

- •Les règles de fonctionnement des groupes ;
- •La programmation des travaux ;
- •Les aspects liés à la traduction / interprétation
- •Inscription d'un point à l'agenda du Coreper

Coreper

- •Coreper l et ll : composition et répartition des domaines
- Attributions : préparation des travaux du Conseil, mise en cohérence des politiques et actions de l'Union et assurer le respect des principes de légalité, de subsidiarité, de proportionnalité, etc.
- •Le rôle des conseillers Antici et Mertens (et Nicolaïdis pour le COPS)



Le fonctionnement du Conseil

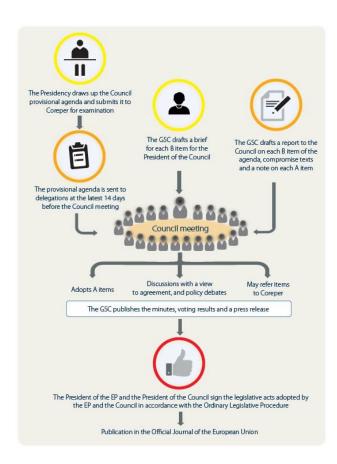
Conseil des ministres

- *Fixation de l'ordre du jour : celui-ci est divisé en 2 parties (« Délibérations législatives » et « Activités non législatives »), chacune divisée à son tour en points A (ne nécessitant pas le débat) et points B (nécessitant le débat).

 Il est arrêté définitivement au début de chaque session.
- Transparence des travaux du Conseil
 (principe d'ouverture inscrit dans l'art. 1 TUE : « Le Conseil siège en public lorsqu'il
 délibère et vote sur un projet d'acte législatif », les délibérations législatives et les
 débats sont publics, la publicité de l'ordre du jour, des votes et des déclarations au PV
 du Conseil ; l'accès du public aux documents du Conseil).



Fixation de l'ordre du jour





Le fonctionnement du Conseil

- ▶ Relations avec le Conseil européen
 - •Depuis le traité de Lisbonne, la programmation, la préparation et la conduite des Conseils européens incombent au Président du Conseil européen
 - •Toutefois, ces Conseils ne sont pas dépourvus de tout lien avec la Présidence dans la mesure où il y a des synergies de travail entre ces deux institutions et compte tenu du fait que les préparations formelles au Conseil européen ont lieu au Coreper et au CAG, qui sont tous les deux présidés par la Présidence
 - •Par conséquent, une étroite collaboration est nécessaire pour ce qui concerne la planification, la fixation des priorités, le suivi et la mise en œuvre



Le fonctionnement du Conseil

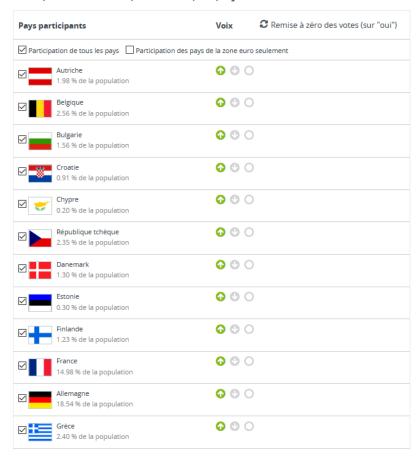
- Le rôle du Secrétariat général et du Service juridique du Conseil
 - •Le Conseil est assisté d'un Secrétariat général, placé sous la responsabilité d'un secrétaire général, actuellement Jeppe Tranholm-Mikkelsen.
 - •Rôle important du Service juridique du Conseil présent à toutes les sessions (actuellement la FR Thérèse Blanchet).
 - Il intervient sur les questions relatives à la procédure, à la légalité de l'acte en cours de discussion et à la qualité rédactionnelle de la législation de l'Union. Il peut émettre des avis écrits.



Les modalités du vote et le quorum

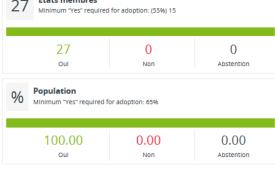
- •Le président ouvre la procédure de vote
- •Les États membres votent dans l'ordre préétabli
- •La possibilité de délégation de vote
- •Le quorum requis : la majorité des membres du Conseil
- •Le vote à la majorité simple : la majorité des membres du Conseil, donc 14 (RI, décisions de procédure, etc.)
- •Le vote à la majorité qualifiée (qui est la règle) système de la « double majorité » : au moins 55 % des membres du Conseil (soit 15 membres sur les 27 actuels), représentant au moins 65 % de la population
- •Le vote à l'unanimité (harmonisation de la fiscalité indirecte, certaines mesures dans le domaine social ou environnemental, etc.)
- https://www.consilium.europa.eu/fr/council-eu/voting-system/voting-calculator/

Indiquer les votes pour chaque pays



Sélectionner les modalités de vote



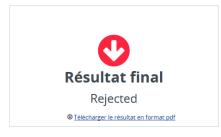




Sélectionner les modalités de vote

Modalités de vote Majorité qualifiée v

Résultat du vote







Non

Abstention

Oul



Le rôle spécifique de la présidence

- La responsabilité de la conduite des travaux
 - •La présidence veille au bon déroulement des débats, et notamment la mise en œuvre des « méthodes de travail du Conseil »
 - •La présidence recherche un accord au sein du Conseil, quel que soit le niveau (du groupe de travail au Conseil des ministres)
 - •La présidence est neutre et active, elle peut fixer des règles de travail
- L'articulation avec le représentant français
 - •L'importance de la bonne qualité des relations humaines
 - •Le représentant français : il doit être traité comme une autre délégation



Le rôle spécifique de la présidence

- Les relations avec la présidence suivante
 - •La présidence est assistée par le représentant de l'État membre qui exercera la présidence suivante
 - la FR assistera donc la Slovénie puis les Tchèques assisteront la FR au moment de la PFUE
 - •Cette assistance se fait à la demande de la présidence et sur ses instructions



Liberté Égalité Fraternité

Secrétariat général des affaires européennes